



## Règlement de consultation de fourniture de gaz naturel pour les bâtiments communaux

Ville de CANNES ECLUSE

### Fourniture de gaz naturel pour les bâtiments communaux

*Marché passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.*

#### **ARTICLE 1. POUVOIR ADJUDICATEUR**

**VILLE DE CANNES ECLUSE**

Téléphone : 01.60.73.57.00 Télécopie : 01.64.70.00.63

Renseignements délivrés par Mme Cagna-Leroy, DGS tél 01.60.73.57.00 – courriel : [dgs@cannes-ecluse.com](mailto:dgs@cannes-ecluse.com)

#### **ARTICLE 2. FORME DE LA CONSULTATION**

La présente consultation est une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles 28 et suivants du code des marchés publics.

#### **ARTICLE 3. date de début d'exécution et durée du marché**

Date de commencement de livraison des fournitures : 01/01/2016

Durée du marché : le marché est conclu pour une durée de deux années à compter du 01/01/2016 et jusqu'au 31/12/2017.

#### **ARTICLE 4. MODALITÉ DE PRESENTATION DES OFFRES**

La réponse du candidat devra contenir au minimum les éléments suivants :

##### **Dossier de candidature :**

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent)
- Déclaration du candidat (DC2 ou équivalent) reprenant les éléments ci-dessous :
  1. déclaration indiquant le chiffre d'affaires du candidat correspondant aux activités objet du présent marché sur les trois derniers exercices ;
  2. présentation des moyens humains et structurels (notamment localisation de la société mère et des éventuelles filiales) ;
  3. références du candidat dans le domaine considéré en précisant les collectivités desservies
  4. lieux de provenance du gaz naturel (origine des approvisionnements) et nombre de points

d'injection sur le réseau français

- Attestation sur l'honneur attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée à l'article 43 du Code des Marchés Publics. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (DC 6 ou équivalent)

Le candidat pourra également joindre dès le stade de la candidature les pièces mentionnées à l'article 46 du code des marchés publics, notamment le formulaire NOTI2 ou équivalent, ainsi que les certificats d'assurance.

Le candidat pourra utiliser les formulaires DC1, DC2, et NOTI2 téléchargeables sur le site du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

En cas de groupement, les pièces du dossier de candidature devront être fournies par chaque cotraitant.

### **Dossier offre :**

Le présent dossier de consultation complété et signé,  
L'offre de prix,  
Un mémoire (de 4 pages maximum) présentant :  
le ou les interlocuteurs dédiés,  
les mesures prises pour informer la Ville du suivi des consommations,  
un modèle de facture précisant clairement le lieu d'édition de la facture,  
les conditions d'intégration des nouveaux points de livraison  
ainsi que tous les autres éléments forts de la proposition du candidat.  
Le contrat de fourniture (conditions particulières)  
Les conditions générales de fournitures

## **ARTICLE 5. OFFRES**

### **5.1 Date de réception de l'offre**

La date de réception des offres est fixée au **04/11/2015 à 17h00**

Au-delà de cette date les offres seront rejetées sans qu'aucune contestation ne puisse être élevée.

### **5.2 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 30 jours calendaires à compter du 04/11/2015, date correspondant à la date limite de réception des offres. Le marché sera attribué au plus tard le 01/12/2015 par le représentant du pouvoir adjudicateur (après avis de la commission d'appel d'offres).

### **5.3 Transmission des offres**

**Sous format « papier » :**

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté comportant la mention :

« Fourniture de gaz pour les bâtiments municipaux » / NE PAS OUVRIR »

à : Monsieur le Maire de Cannes-Ecluse, Hôtel de Ville, 77130 Cannes Ecluse

Elle devra être remise contre récépissé à la Mairie de Cannes-Ecluse ou, si elle est envoyée par la poste, devra l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant les date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Il est rappelé aux entrepreneurs qu'ils restent responsables de l'acheminement de leur offre et qu'aucune réclamation ne sera admise en cas de retard dû à la logistique (poste, messagerie...).

#### 5.4 Critères de sélection des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

**Le prix (50 %) .**

**La valeur technique de l'offre (50 %).**

La valeur technique est appréciée à partir du mémoire technique remis par le candidat :

- Garantie d'approvisionnement : le candidat communiquera de façon détaillé ses principales sources d'approvisionnement : 10 %
- Présentation des actions de Développement Durable des candidats : 10 %
- Qualité de la facturation : 10 %
- Services de gestion de l'énergie en ligne : 10 %
- Accompagnement auprès du Gestionnaire de réseau : 10 %

### **ARTICLE 6. OBJET DE LA CONSULTATION – SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

#### 6.1 Objet de la consultation

La présente mise en concurrence a pour objet la fourniture de gaz naturel rendu sur site et services associés pour un volume estimé à 976.000 MWH.

#### 6.2 Nature et domaine d'intervention

Le titulaire est réputé connaître toutes les dispositions législatives et réglementaires relatives au présent marché de fourniture.

#### Lieux de déroulement des prestations et caractéristiques principales

SITE	Numéro de PCE	Volume annuel de gaz prévisionnel en MWH	Profil de consommation	Conditions de livraison
Hôtel de ville	22192908800270	111.014	P012	Conditions standard de livraison
Mille Clubs	22196816180859	40.550	P012	Conditions standard de livraison
Eglise	22193777107006	26.709	P012	Conditions standard de

				livraison
Salle polyvalente	22177713321224	36.876	P012	Conditions standard de livraison
Centre de loisirs	22174529518107	112.137	P012	Conditions standard de livraison
gymnase	22197105616480	158.422	P012	Conditions standard de livraison
Bâtiment place de Gaulle	22193487671470	87.131	P012	Conditions standard de livraison
Groupe scolaire élémentaire	22197539769809	108.372	P012	Conditions standard de livraison
Ecole maternelle	22192185211205	294.768	P012	Conditions standard de livraison

### 6.3 Caractéristiques du prix

Le prix présenté par le fournisseur comprendra les coûts liés aux prestations d'acheminement sur les réseaux de transport et de distribution ainsi que la fourniture du gaz.

**Le contrat est traité à prix ferme.**

### 6.4 Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas acceptée.

### **ARTICLE 7. ENGAGEMENT DU fournisseur ou DU prestataire**

Je soussigné : .....

agissant au nom et pour le compte de la Société : .....

ayant son siège à : .....

.....

Adresse du titulaire du Marché : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Contact client : ..... Adresse e-mail : .....

immatriculé à l'I.N.S.E.E. sous le n° S.I.R.E.T. (14 chiffres) : .....

inscrit au Registre du Commerce et de Sociétés à : .....

sous le n° : .....

identifié sous le Code d'Activité Economique Principale (APE) : .....

N° de TVA Intracommunautaire : .....

Déclare sur l'honneur :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;

c) ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1 à L. 8221-2, L. 8221-3 à L. 8221-5, L. 8221-8 à L. 8251-1, L. 8231-1 et L. 8241-1 à L. 8241-2 du **code du travail** ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;  
avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la

consultation, au regard des articles L.5212-2, L5212-3, L5212-4 et, L.5214-1, L5212-9, L5212-10, L5212-11, R5213-39 ou L.5212-5, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Après avoir pris connaissance des spécificités relatives au marché ci-dessus et du cahier des clauses administratives applicable aux marchés publics de fourniture, m'engage à exécuter ledit marché conformément aux différentes pièces ci-jointes dont les originaux détenus par la Ville de ... font seuls foi, acceptées par mes soins, aux conditions techniques et financières définies ci-après.

#### **ARTICLE 8. Prix**

##### **CONTRATS PRENANT EFFET AU 01/01/2016**

le coût de l'ensemble des fournitures tel qu'il résulte du bordereau des prix s'établit à :

Montant total H.T. (correspondant au coût total annuel en euros HT)	..... Euros
Montant des taxes applicables (TICGN, CTA, CTSS, taxe biométhane)	..... Euros
T.V.A. à ..... %	..... Euros
TOTAL T.T.C.	..... Euros

L'offre de prix ainsi établie est réputée ferme, global, forfaitaire, non révisable et non actualisable.

Les prix correspondent à une fourniture de gaz naturel rendue sur site et aux services d'accompagnement inclus au contrat. Ils sont réputés comprendre toutes dépenses résultant de l'exécution de ces prestations, incluant tous les frais, charges, fournitures, matériels et sujétions du titulaire.

Les prix seront donnés Hors Taxes et TVA incluse.

Les éventuelles autres taxes applicables et leur modalité d'application à la date de proposition de l'offre seront indiquées par le soumissionnaire dans sa réponse.

Les prix proposés par le fournisseur se décomposent en :

un terme fixe (TF) annuel et forfaitaire, indépendant des quantités, regroupant toutes les prestations annexes de service et prestations techniques, exprimés en € HT

un terme de quantité (TQ) variable et unitaire applicable aux quantités exécutées (fournies) exprimé en € HT/MWH

#### **ARTICLE 9. CONDITIONS DE RÉGLEMENT**

La Ville de Cannes-Ecluse se libérera des sommes dues en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert

Au nom de : .....auprès de la Banque : .....

le n° de banque : .....N° de guichet : .....

le n° de compte : .....Clef : .....

à : .....Agence de : .....

dans les conditions fixées à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le comptable assignataire des paiements est Monsieur l'Agent Comptable de la Ville de Montereau

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, à mes torts exclusifs, que la Société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la Loi n° 52.401 du 14 avril 1952, modifié par l'article 56 de la Loi n° 78.752 du 17 juillet 1978.

## 9.1 Règlement

Le règlement du marché se fera sur la base du prix exprimé en Euro (€) figurant au présent document.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage (au 1<sup>er</sup> juillet 2013, le taux des intérêts moratoires s'élève à 8,5%).

Les sommes dues en exécution du marché susmentionné seront payées conformément à l'article 98 du Code des Marchés Publics, le cachet d'entrée du courrier de la collectivité fera foi.

### 9.1.1 Rythme de règlement

Le titulaire émettra mensuellement une facture globale détaillant chacun des points de livraison.

### 9.1.2 Variations des prix

Les prix sont fermes non révisables et non actualisables.

## **ARTICLE 10. AVANCE**

Conformément à l'article 87 du code des marchés publics la ou les entreprises ci-après désignées

refuse(nt)1[1] de percevoir l'avance.

accepte(nt) 2[2] de percevoir l'avance.

**Attention en l'absence de mention la ou les entreprises seront réputées avoir renoncé au versement de l'avance forfaitaire**

## **ARTICLE 11. ASSURANCE**

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution du marché, le titulaire doit justifier d'une assurance de responsabilité obligatoire en application de l'article L. 241-1 du code des assurances et d'une assurance couvrant les responsabilités découlant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-2 et 2270 du code civil.

Le titulaire devra notamment fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses

---

1[1] Cocher la case correspondant à votre situation

2[2] Cocher la case correspondant à votre situation

cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de l'opération. Il devra, s'il y a lieu, souscrire une police complémentaire si celle existante n'est pas considérée comme suffisante par le maître d'ouvrage pour assurer la couverture des risques liés à l'opération. Le défaut d'assurance entraîne la résiliation du marché aux frais et risques du titulaire.

## **ARTICLE 12. DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Les documents contribuant à la formation du marché sont :  
le présent document renseigné et signé,  
le cahier des charges signé  
l'acte d'engagement  
la proposition de prix et la documentation technique demandée,  
le CCAG Fournitures Courantes et Services. Ce document n'est pas joint au marché, mais est supposé connu du fournisseur. Il s'applique en complémentarité des autres pièces du marché. En cas de contradiction entre d'une part le CCAG et d'autre part les autres pièces du marché, seules ces dernières prévaudront.

Les documents originaux conservés par l'administration font seuls foi. Le titulaire s'engage à exécuter ledit marché conformément aux dits documents.

*Toute modification unilatérale du titulaire de l'un des documents susmentionnés est réputée non écrite.*

## **VARIANTES**

Les variantes sont possibles sauf en ce qui concerne les prix qui seront nécessairement fermes, non révisables et non actualisables.

## **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Pour toutes dispositions non contraires aux présentes stipulations, le titulaire restera soumis aux dispositions du CCAG concernant les marchés de Fournitures Courantes et Services.

## **ARTICLE 13. ENGAGEMENT DES PARTIES**

Fait en un seul original

Est acceptée la présente offre pour valoir marché

À..... le.....  
Le titulaire (\*)

À Cannes-Ecluse, le .....  
Le Maire

(\*) faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé" + cachet de l'entreprise